

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

21700106400039

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
BUFFIGNECOURT**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PORT SUR SAONE**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
BUFFIGNECOURT**

**M49**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET : ASSAINISSEMENT BUFFI BA490**

**ANNEE 2014**

**I - INFORMATIONS GENERALES**

I

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 546,93	G 6 523,98	G-A 1 977,05
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 229,73	H 2 769,74	H-B 2 540,01

REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 18 973,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 15 741,43 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 4 776,66	Q= G+H+I+J 44 008,68	=Q-P 39 232,02

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 4 546,93	= G+I+K 25 497,51	20 950,58
	Section d'investissement	= B+D+F 229,73	= H+J+L 18 511,17	18 281,44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 776,66	= G+H+I+J+K+L 44 008,68	39 232,02

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

BUFFIGNECOURT - 70 - ASSAINISSEMENT BUFFI BA490	CA 2014
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 020,00	294,46	0,00	0,00	8 725,54
012	Charg. pers. et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	1 200,00	1 197,00	0,00	0,00	3,00
65	Autres charges gestion courante	400,00	285,73	0,00	0,00	114,27
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 620,00</b>	<b>1 777,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 842,81</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
68	Dotations aux amortissements (2)	5,00	0,00			5,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>10 655,00</b>	<b>1 777,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 877,81</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (4)	15 579,00				
042	Opérations d'ordre entre section (4)	2 770,00	2 769,74			0,26
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>18 349,00</b>	<b>2 769,74</b>			<b>15 579,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>29 004,00</b>	<b>4 546,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 457,07</b>
<b>Pour information</b> <b>D002 Déficit d'exploitation reporté de 2013</b>		<b>0,00</b>				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	4 800,00	6 278,25	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
75	Autres produits gestion courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>9 800,00</b>	<b>6 278,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 521,75</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (2)	0,00	16,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>9 800,00</b>	<b>6 294,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 505,75</b>
042	Opérations d'ordre entre section (4)	230,00	229,73			0,27
043	Op. ordre intérieur de section (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>230,00</b>	<b>229,73</b>			<b>0,27</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 030,00</b>	<b>6 523,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 506,02</b>
<b>Pour information</b> <b>R002 Excédent d'exploitation reporté de 2013</b>		<b>18 973,53</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**II**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

**A3**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	30 860,00	0,00	0,00	30 860,00
22	Immo. reçues en affect ou conces	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>33 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 860,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>33 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 860,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	230,00	229,73		0,27
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>230,00</b>	<b>229,73</b>		<b>0,27</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 090,00</b>	<b>229,73</b>	<b>0,00</b>	<b>33 860,27</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2013</b>		<b>0,00</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	Compte de liaison (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4582</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (2)	15 579,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	2 770,00	2 769,74		0,26
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>18 349,00</b>	<b>2 769,74</b>		<b>15 579,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 349,00</b>	<b>2 769,74</b>	<b>0,00</b>	<b>15 579,26</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Excédent d'investissement reporté de 2013</b>		<b>15 741,43</b>			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**II**

**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**B1**

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	294,46		294,46
012	Charg. pers. et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuation de produits	1 197,00		1 197,00
65	Autres charges gestion courante	285,73		285,73
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 769,74	2 769,74
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>1 777,19</b>	<b>2 769,74</b>	<b>4 546,93</b>

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2013	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 546,93</b>
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	229,73	229,73
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>229,73</b>	<b>229,73</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2013	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>229,73</b>
---	---------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	0,00		0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	6 278,25		6 278,25
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits gestion courant	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	229,73	229,73
78	Reprises sur amortissements et provisions	16,00	0,00	16,00
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>6 294,25</b>	<b>229,73</b>	<b>6 523,98</b>

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2013

18 973,53

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

25 497,51

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		2 769,74	2 769,74
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>2 769,74</b>	<b>2 769,74</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2013

15 741,43

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

18 511,17

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)(3)</b>	<b>9 020,00</b>	<b>294,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 725,54</b>
615	Entretien et réparations	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
622	Rem. d'intermédiaires et honor..	0,00	243,20	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	1,26	0,00	0,00	18,74
628	Divers	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charg. pers. et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits (4)</b>	<b>1 200,00</b>	<b>1 197,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
706129	Taxe agence de l'eau	1 200,00	1 197,00	0,00	0,00	3,00
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>400,00</b>	<b>285,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114,27</b>
654	Pertes/créances irrécouvrables	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6541	Admission en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Pertes et créances	0,00	285,73	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>10 620,00</b>	<b>1 777,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 842,81</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30,00</b>
673	Titres annulés (sur ex. ant.)	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements (d)(6)</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>			<b>5,00</b>
6817	Dotations aux dépréciations des	5,00	0,00			5,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>10 655,00</b>	<b>1 777,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 877,81</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>15 579,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (8)(9)</b>	<b>2 770,00</b>	<b>2 769,74</b>			<b>0,26</b>
6811	Dotations aux amortissements su	2 770,00	2 769,74			0,26
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>18 349,00</b>	<b>2 769,74</b>			<b>15 579,26</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>18 349,00</b>	<b>2 769,74</b>			<b>15 579,26</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>29 004,00</b>	<b>4 546,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 457,07</b>

<b>Pour information</b>	
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2013</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2013	0,00
= Différence ICNE 2014 - ICNE 2013	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	4 800,00	6 278,25	0,00	0,00	0,00
70611	Taxe assainissement	3 600,00	4 711,65	0,00	0,00	0,00
706121	Taxe de modernisation des réseau	1 200,00	1 566,60	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7474	Subvention commune	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
75	Autres produits gestion courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>9 800,00</b>	<b>6 278,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 521,75</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d)(4)	0,00	16,00	0,00	0,00	0,00
7817	Reprises dépréc actifs circulant	0,00	16,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>9 800,00</b>	<b>6 294,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 505,75</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)	230,00	229,73			0,27
777	Quote-part des subv. d'inv. v..	230,00	229,73			0,27
043	Op. ordre intérieur de section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>230,00</b>	<b>229,73</b>			<b>0,27</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 030,00</b>	<b>6 523,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 506,02</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2013		18 973,53				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2013	0,00
= Différence ICNE 2014 - ICNE 2013	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
203	Frais d'études, de R&D et frai..	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 860,00	0,00	0,00	30 860,00
2156	Matériel spécifique d'exploit.	30 860,00	0,00	0,00	30 860,00
22	Immo. reçues en affect ou conces (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>33 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 860,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>33 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 860,00</b>
040	Opérations d'ordre entre section (5)	230,00	229,73		0,27
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	230,00	229,73		0,27
1391	Subventions d'équipement	230,00	229,73		0,27
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>230,00</b>	<b>229,73</b>		<b>0,27</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>34 090,00</b>	<b>229,73</b>	<b>0,00</b>	<b>33 860,27</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2013</b>					<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00		0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	15 579,00			
040	Opérations d'ordre entre section (4)	2 770,00	2 769,74		0,26
28156	Matériel spécifique d'exploit.	2 770,00	2 769,74		0,26
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		18 349,00	2 769,74		15 579,26
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		18 349,00	2 769,74		15 579,26
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		18 349,00	2 769,74	0,00	15 579,26
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2013			15 741,43		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)  
LIBELLE : ...  
POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

**ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT**

Ax.1.1

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

**ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.1.2

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

BUFFIGNECOURT - 70 - ASSAINISSEMENT BUFFI BA490	CA 2014
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES</b> <b>D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	D002 (5)			R002 (5)	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES</b> <b>D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>D001 (4)</b>			<b>R001 (4)</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>BUFFIGNECOURT - 70 - ASSAINISSEMENT BUFFI BA490</b>	<b>CA</b>	<b>2014</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>BUFFIGNECOURT - 70 - ASSAINISSEMENT BUFFI BA490</b>	<b>CA</b>	<b>2014</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Présenté par le Maire,  
 A BUFFIGNECOURT, le .....  
 Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES : Pour : 0  
           Contre : 0  
           Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
 A BUFFIGNECOURT, le .....

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

BOULET Jean-Pierre	
DUCHET Christel	
GRANDGIRARD Emmanuel	
GUYOT Fabien	
HECHT Chantal	
KOOS Arnaud	
PERRIN Hubert	
PERRIN Louis	
POTHIER Monique	
SAUTER Chantal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A BUFFIGNECOURT, le .....

